

JAMAÏQUE

Date des élections: 15 décembre 1983

But de la consultation

Renouvellement de tous les membres de la Chambre des représentants à la suite de la dissolution anticipée de celle-ci. Les précédentes élections générales avaient eu lieu le 30 octobre 1980.

Caractéristiques du Parlement

Le Parlement de la Jamaïque est bicaméral : il se compose du Sénat et de la Chambre des représentants.

Le Sénat comprend 21 membres nommés par le Gouverneur général: 13 sur avis du Premier Ministre et 8 sur avis du chef de l'opposition.

La Chambre des représentants se compose de 60 membres élus pour 5 ans.

Système électoral

Sont électeurs à la Chambre des représentants tous les citoyens de la Jamaïque résidant dans le pays à la date de l'établissement des registres électoraux, ainsi que les citoyens du Commonwealth britannique résidant dans le pays à ladite date et cela au moins depuis les 12 mois qui ont immédiatement précédé celle-ci, âgés de 21 ans révolus. Les malades mentaux, les personnes condamnées à mort ou purgeant ou ayant été condamnées à une peine d'emprisonnement d'une durée égale ou supérieure à six mois, les personnes condamnées pour fraude électorale et celles qui exercent certaines activités ayant un rapport direct avec les élections ne peuvent être inscrits sur les registres électoraux.

Les listes électorales sont normalement révisées avant chaque élection. Le vote n'est pas obligatoire.

Pour être candidat à un siège à la Chambre des représentants ou nommé au Sénat, il faut être citoyen du Commonwealth, âgé de 21 ans révolus et avoir résidé en permanence en Jamaïque durant les 12 mois qui ont immédiatement précédé la désignation ou la nomination, ne pas être un malade mental, ni failli, ni avoir fait acte d'allégeance à un Etat étranger, et ne pas être condamné à une peine d'emprisonnement d'une durée égale ou supérieure à six mois. Ne peuvent être désignés candidats ni nommés respectivement à la Chambre des représentants ou au Sénat les fonctionnaires, les juges des tribunaux supérieurs, les personnes parties à certains contrats gouvernementaux, les membres des forces armées (sauf exception) et (en ce qui concerne les candidats au Sénat) les personnes exerçant une activité en rapport direct avec les élections.

La Jamaïque est divisée en 60 circonscriptions pour les élections à la Chambre des représentants. Chacune d'entre elles élit un représentant au scrutin uninominal majoritaire à un tour.

En cas de vacance d'un siège à la Chambre des représentants en cours de législature, il est procédé à une élection partielle. Les sièges vacants au Sénat sont pourvus par voie de désignation par le Gouverneur général sur avis, soit du Premier Ministre, soit du chef de l'opposition.

Considérations générales et déroulement de la consultation

Le 25 novembre 1983, le Premier Ministre Edward Seaga (Parti travailliste jamaïcain - PTJ) a annoncé que des élections générales auraient lieu trois semaines plus tard, soit deux ans avant la date normale. La raison en était que l'ancien Premier Ministre Michael Manley, chef du parti d'opposition, le Parti national du peuple (PNP), avait demandé que M. Seaga renonce à son portefeuille de Ministre des Finances et que M. Seaga voulait un vote de confiance pour son programme d'austérité requis par le Fonds monétaire international comme condition de son aide.

Les questions économiques ont dominé la campagne électorale. Le jour du dépôt des candidatures (29 novembre), 54 sièges de la Chambre des représentants ont échu aux candidats du PTJ, faute d'opposition. Le PNP a boycotté les élections, accusant le Gouvernement d'avoir rompu le pacte selon lequel il n'y aurait pas d'élections avant qu'une nouvelle liste électorale soit établie. Le jour du scrutin, le PTJ conservateur, n'ayant rencontré d'opposition de la part de petits partis et de candidats indépendants que dans six circonscriptions (où le taux de participation a été estimé à 55%), a remporté la totalité des 60 sièges de la Chambre et a constitué à lui seul le Parlement. Le 19 décembre, un nouveau Cabinet dirigé par M. Seaga a prêté serment.

Données statistiques

1. Répartition des sièges à la Chambre des représentants

Formation politique	Nombre de sièges
Parti travailliste jamaïcain (PTJ)	60